



Réagir au suicide

Guide de postvention

Regroupement
des centres de prévention
du suicide du



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

Éditeur

L’Arc-en-Ciel, organisme communautaire en santé mentale

331, Notre-Dame
Donnacona (Québec), Canada G3M 1H3
Téléphone 418 285-3847
info@larcencielportneuf.org
larcencielportneuf.org

Titre : Réagir au suicide - Guide de postvention

ISBN 978-2-9817457-0-5
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2018

Tous droits réservés, RCPSQ et UPA, 2018

Nous tenons à souligner l’implication des personnes qui ont collaboré à l’élaboration de ce projet.

Pour l’Union des producteurs agricoles :

Hélène Benoit, conseillère principale - contenus
Sylviane Gagnon, conseillère syndicale
Pierre-Nicolas Girard, consultant dossier de la santé psychologique (coordination du projet)
Patrice Juneau, conseiller principal aux affaires publiques et relations médias
Marie Ménard, coordonnatrice service de santé et de sécurité du travail
Isabelle Sauriol, agente de recherche et d’information

Pour le Regroupement des Centres de prévention du suicide du Québec :

Steve Dubois, Centre de prévention du suicide de Portneuf, L’Arc-en-Ciel
(rédaction et coordination du projet)
Gladys Tremblay, Centre de prévention du suicide de la Côte-Nord
Sandrine Vanhoutte, Centre d’écoute et de prévention du suicide de Drummond

Introduction



Au Québec, le taux de suicide est présentement en diminution grâce à un ensemble de stratégies déployées. Cependant, des études récentes ont démontré que chez les agriculteurs, ce taux demeure élevé par rapport à celui observé pour l'ensemble de la population québécoise. Par ailleurs, dans un sondage mené en 2006 auprès de plus de 1 300 agriculteurs, 50 % d'entre eux reconnaissent avoir vécu des périodes de détresse psychologique au cours de l'année. Ces données font clairement ressortir la nécessité de mettre en place des mesures de prévention et d'offrir des services d'intervention adaptés aux réalités du monde agricole. L'Union des producteurs agricoles (UPA), le Regroupement des Centres de prévention du suicide du Québec (RCPSQ) et divers intervenants du réseau de la santé contribuent à sensibiliser la population et les agriculteurs à cette problématique.

Malgré les efforts et les ressources disponibles, il arrive qu'un suicide se produise. Chacune de ces pertes affecte les proches et fragilise la communauté. Voilà pourquoi il convient d'établir des mesures adéquates de postvention. La postvention réfère aux activités qui visent le traitement et le rétablissement des personnes ayant été exposées à un suicide dans leur entourage¹. Dans ce cadre, les interventions réalisées ont pour objectif de réduire, à court et à long terme, les effets négatifs qui découlent du suicide et de prévenir la contagion, c'est-à-dire le processus qui entraîne la reproduction du geste suicidaire². La postvention est la première étape de la prévention continue.

Ce guide est destiné aux directions des fédérations régionales de l'UPA, aux personnes qui reçoivent des informations relatives à des pertes de vie d'agriculteurs par suicide (premiers répondants) ainsi qu'aux responsables régionaux en santé psychologique. Le but visé : indiquer la marche à suivre pour assurer la réception optimale de l'information afin d'enclencher rapidement l'assistance requise aux personnes et aux milieux touchés, en partenariat avec les centres de prévention du suicide du Québec.

¹ Tierney, R., Ramsay, R., Tanney, B., & Lang, W. (1990). Comprehensive school suicide prevention programs. *Death Studies* 14.

² Johnson, S.W., & Maile, L. J. (1987). *Suicide and the schools: A handbook for prevention, intervention, and rehabilitation*. Springfield, IL: Charles C. Thomas.

Marche à suivre lors de la réception d'informations concernant un suicide



Note : il est recommandé dans ce guide que les personnes qui participent aux étapes décrites ci-dessous ou qui utilisent les outils proposés aient suivi la formation Sentinelle, déclinaison agricole, ou une formation liée à la postvention.

INSCRIRE ICI LES COORDONNÉES DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU TERRITOIRE CONCERNÉ

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Responsable : _____

ÉTAPE

OUTIL



1. Recevoir l'information concernant un suicide

Coordonnées du centre de prévention du suicide



- Garder son calme et suivre les étapes suivantes :
 - ✓ Accuser réception du message;
 - ✓ Prendre en note le nom et numéro de téléphone de son interlocuteur;
 - ✓ Expliquer que l'UPA travaille de concert avec le centre de prévention du suicide de la région pour faire face à ces situations;
 - ✓ Proposer de recueillir certaines informations qui seront ensuite transmises au CPS afin d'assurer le meilleur suivi possible;
 - ✓ Procéder à la cueillette d'informations.
- Note :
 - ✓ Si la personne préfère communiquer directement avec le CPS sans intermédiaire, informez-la que vous allez appeler le CPS afin qu'il prenne le relais;
 - ✓ Si vous n'êtes pas à l'aise de procéder à la cueillette des informations, appeler le CPS afin qu'il prenne le relais immédiatement.

2. Recueillir les renseignements

Outil 1
Première cueillette de renseignements



3. Transmettre les renseignements au CPS

Coordonnées du centre de prévention du suicide



- Transmettre par téléphone les renseignements (outil 1);
- Communiquer toutes nouvelles informations relatives à la situation.



4. Débuter les interventions (réservé au CPS)



- Le centre de prévention du suicide :
 - ✓ Rassemble et valide les renseignements;
 - ✓ Complète la cueillette d'informations lorsque possible;
 - ✓ Communique avec les personnes en détresse et offre l'accompagnement nécessaire;
 - ✓ Propose les services disponibles à l'entourage;
 - ✓ Fait un suivi sur l'évolution de la situation auprès de l'UPA.

5. Mettre en place une cellule de crise (si besoin)

Outil 2
Analyse de la situation



- Lorsque la situation affecte un groupe plus large que l'entourage immédiat et que des interventions dans la communauté semblent requises :
 - ✓ Le CPS local coordonne la mise en place d'une cellule de crise, en partenariat avec la fédération régionale de l'UPA et, s'il y a lieu, d'autres partenaires;
 - ✓ La cellule de crise se réunit rapidement pour faire l'analyse de la situation, identifier les personnes vulnérables et cibler les besoins.

6. Convenir des interventions et du déroulement

Outil 3
Choix des interventions et déploiement



- Après l'analyse de la situation :
 - ✓ La cellule de crise choisit les interventions et stratégies à appliquer, puis coordonne le déroulement des opérations;
 - ✓ Tout au long du déploiement, les membres de la cellule demeurent en communication.

7. Faire le point et dresser des bilans

Outil 4
Bilans et suivis



- Régulièrement, la cellule de crise fait le point lors du déploiement :
 - ✓ Révision du déroulement et échanges de coordination;
 - ✓ Évaluation des effets et des besoins;
 - ✓ Révision de l'analyse de la situation, s'il y a lieu;
 - ✓ Planification et coordination des interventions à poursuivre.
- Des bilans sont dressés aux moments opportuns :
 - ✓ Évaluation du déploiement, de la couverture des services et de l'efficacité;
 - ✓ Consignation des situations liées à l'événement;
 - ✓ Prévision des améliorations à apporter pour l'avenir.



OUTIL 1

PREMIÈRE CUEILLETTE DES RENSEIGNEMENTS

RENSEIGNEMENTS À TRANSMETTRE PAR TÉLÉPHONE AU CPS, SELON CE QUE SAIT L'INFORMATEUR

Cueillette complétée par : _____ Date : _____ Heure : _____

Téléphone : _____ Poste : _____

Renseignements sur l'informateur

Prénom : _____ Nom : _____

Lien par rapport à la personne décédée : _____

Comment l'informateur a-t-il appris la nouvelle? _____

Renseignements sur la personne suicidée

Prénom : _____ Nom : _____ Âge : _____ Sexe : _____

Nom de la ferme/adresse : _____

Sait-on à quand remonte le décès? _____

Autres informations? _____

Autres renseignements

Y a-t-il une demande envers l'UPA? Oui Non

Détails : _____

Y a-t-il un besoin urgent (animaux, enfants, collègues, etc.)? Oui Non

Détails : _____

Pour plus de renseignements, y a-t-il des personnes à joindre (famille)? Oui Non

Noms et coordonnées : _____

Le CPS peut-il communiquer avec l'informateur pour plus de renseignements? Oui Non

Téléphone : _____



OUTIL 2

ANALYSE DE LA SITUATION (CELLULE DE CRISE)

Une cellule de crise se met en place pour les situations qui affectent un groupe de la communauté plus large que l'entourage immédiat. L'analyse de la situation est une étape importante, coordonnée par un intervenant du CPS formé à la postvention. Le CPS peut offrir de la formation aux collaborateurs de l'UPA susceptibles de prendre part à une cellule de crise.

Composition de la cellule de crise

Coordonnateur de la postvention : _____ Date : _____

Membres de la cellule de crise	Coordonnées
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Personne-ressource advenant une demande des médias : _____

Renseignements sur la personne suicidée

Prénom et nom : _____ Âge : _____ Sexe : _____

Adresse : _____

Les informations sont-elles validées? _____ policier coroner famille

Nom et coordonnées de la source de validation : _____

La famille et les proches de la personne suicidée

Nom	Lien	Remarques/coordonnées
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

La famille et les proches de la personne suicidée (suite)

Nom	Lien	Remarques/coordonnées
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Faits entourant le suicide

Moment où a eu lieu le suicide : _____

Endroit : _____

Façon dont il s'est produit : _____

Qui a découvert la personne
décédée et comment? _____

Caractéristiques de la personne suicidée

Vivait-elle des choses difficiles? _____

Y a-t-il un élément déclencheur identifié? _____

Est-ce qu'une lettre a été laissée?
(ex. : note, courriel, message sur les réseaux sociaux)
Si oui, donner quelques détails. _____

Caractéristiques à propos de la ferme ou de la production

Informations sur la ferme
et sur la production : _____

Implications dans les
organisations agricoles : _____

Facteurs sociaux et environnementaux (historique de suicide, milieu ébranlé, contagion, réactions, etc.)



OUTIL 3

CHOIX DES INTERVENTIONS ET DÉPLOIEMENT

L'analyse de la situation permet de sélectionner et de coordonner les interventions à faire ou à éviter, selon les individus, groupes et sous-groupes ciblés. Il est nécessaire de prendre le temps d'analyser la situation afin d'agir adéquatement et de façon concertée, même si la situation peut faire vivre un sentiment d'urgence.

INTERVENTION PSYCHOÉDUCATIVE EN GROUPE ET SOUS-GROUPE (stress aigu et stress temporaire)

Suivre les recommandations en vigueur pour éviter la contamination de stress (participation volontaire, approche psychoéducative, sous-groupe homogène si possible, gestion et ventilation des émotions en individuel, etc.). Les interventions psychoéducatives en groupe peuvent comporter les stratégies suivantes :

- ✓ Annonce de la nouvelle;
- ✓ Rectification des faits;
- ✓ Informations générales et recadrage sur le phénomène suicidaire;
- ✓ Informations sur les façons personnelles d'encaisser la nouvelle (choc, réactions, symptômes liés au stress, etc.);
- ✓ Normalisation des émotions (colère, culpabilité, incompréhension, tristesse, etc.);
- ✓ Recommandations pour l'adaptation au stress et pour la gestion des émotions;
- ✓ Renforcement du filet social;
- ✓ Rappel des ressources existantes et de l'offre de services;
- ✓ Repérage des personnes plus vulnérables;
- ✓ Invitation à bénéficier d'une rencontre individuelle;
- ✓ Autres stratégies concertées selon l'analyse de la situation.

Préparation du déploiement

Sous-groupe ciblé : _____

Moment : _____

Lieu : _____

Responsable : _____

Stratégies envisagées

Retour sur le déploiement

Effets et besoins identifiés	Commentaires

INTERVENTION CLINIQUE INDIVIDUELLE (stress aigu et stress temporaire)

Les interventions auprès des individus peuvent comporter les stratégies suivantes :

- ✓ Veiller à la sécurité de la personne et observation de son état;
- ✓ Permettre de ventiler et de raconter la situation;
- ✓ Accueil, expression et normalisation des émotions;
- ✓ Contenir et réguler la décharge émotionnelle;
- ✓ Ajustement des perceptions si opportun (ex. : recherche d'un coupable);
- ✓ Informations sur les façons d'encaisser la nouvelle (choc, réactions de stress, symptômes liés au trauma);
- ✓ Rassurer face à la gestion des prochaines heures et semaines;
- ✓ Renforcement du filet social et des capacités à prendre soin de soi;
- ✓ Rappel des ressources existantes;
- ✓ Offre de services adaptés aux besoins.

Repères concernant les interventions individuelles adaptées aux besoins identifiés

TYPES DE RÉACTIONS

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Stress temporaire

Lié à la nouvelle et à l'événement

-
- Intervention individuelle moyennement structurée dans les 24 à 48 heures
 - Intervention individuelle au besoin dans les 48 à 96 heures
 - Accompagnement adapté aux besoins dans les jours et semaines qui suivent

Stress aigu

Exposition directe ou indirecte des témoins

-
- Intervention individuelle peu structurée dans les 24 à 48 heures
 - Intervention individuelle plus structurée dans les 48 à 96 heures
 - Accompagnement adapté à la situation dans les jours et semaines qui suivent

Trouble de stress post-traumatique

Persistance significative des symptômes après 4 semaines

-
- Recommandation de psychothérapie spécialisée dès la 5^e semaine

Réactions de crise

Personnes vulnérables

-
- Les réactions de crise peuvent se manifester rapidement ou s'installer graduellement et même tardivement, sous plusieurs formes (ex. : suicidaire, d'adaptation, pathologique)
 - Intervention de crise lorsque la situation l'exige
 - Soins médicaux lorsque nécessaires

Réactions de deuil

Lien d'attachement

-
- Dès les premières heures, interventions de stress aigu ou de crise pour les proches sous le choc
 - Le processus de deuil débute dans les jours et semaines suivant la perte
 - Accompagnement de deuil dans les semaines et mois suivant la perte
 - Interventions individuelles et services aux familles adaptés aux besoins
 - Offre des groupes d'endeuillés (généralement dans les 6 à 24 mois suivant un suicide)
-

L'ANNONCE DE LA NOUVELLE

L'annonce de la nouvelle augmente généralement le stress chez les individus informés. Les pratiques suivantes peuvent contribuer à diminuer cette charge de stress :

- ✓ S'assurer préalablement de la validité de la nouvelle;
- ✓ Avant l'annonce à un groupe, avoir complété l'analyse de la situation et suivre les stratégies prévues en fonction des groupes et milieux ciblés;
- ✓ Si possible, viser des petits ou moyens groupes homogènes (proximité, exposition, vulnérabilité);
- ✓ Privilégier l'annonce par une personne connue des individus à informer (ex. : par un collègue de la ferme);
- ✓ Garder son calme et être rassurant, opter pour une posture confiante et « contenante »;
- ✓ En venir rapidement aux faits, en évitant les longs préambules;
- ✓ Éviter de donner une explication au suicide;
- ✓ Préciser le moyen n'est pas toujours utile ni nécessaire; répondre toutefois à la question si elle est posée;
- ✓ Répondre aux questions factuelles;
- ✓ Viser le retour à l'équilibre;
- ✓ Introduire les services et promouvoir les ressources d'aide disponibles.

Exemple d'annonce

Bonjour, je suis accompagné de nom de l'intervenante du centre de prévention du suicide. Je dois vous annoncer une triste nouvelle. Nous avons appris moment le décès par suicide de nom. Il/elle est décédé(e) moment, lieu.

Il est difficile de savoir et de comprendre pourquoi c'est arrivé, mais je sais que cet événement peut être bouleversant pour chacun. Les émotions sont normales et sachez que des personnes sont disponibles pour vous soutenir.

- ✓ Introduire les services et promouvoir les ressources d'aide disponibles;
- ✓ Suivre les stratégies prévues par la cellule de crise;
- ✓ Poursuivre avec l'intervention psychoéducatrice de groupe et l'offre d'interventions individuelles.

INTERVENTION AUPRÈS DES MÉDIAS

Il est préférable de ne pas impliquer les médias autour d'un décès par suicide. Cependant, à la suite de l'analyse de la situation, la cellule de crise pourrait choisir avec sagesse de tenir un point de presse ou d'émettre un communiqué, dans une stratégie d'intervention préventive auprès de la communauté.

Consignes pour la personne responsable des communications et des relations avec les médias

Recommandations générales

- ✓ Réduire au minimum la médiatisation des cas de suicide;
- ✓ Aborder de façon générale le phénomène du suicide et éviter les détails précis sur un suicide.

Recommandations pour répondre aux journalistes

- ✓ Adopter une attitude calme;
- ✓ Éviter d'aborder des aspects spécifiques du suicide et de donner des informations sur la personne concernée;
- ✓ Revenir à un contexte plus général (ex. : Pourquoi s'est-il suicidé? Réponse : Une personne se suicide parce que...);
- ✓ En réponse aux questions sur les circonstances entourant le suicide, référer vers les policiers ou le coroner. Le CPS peut offrir un complément d'information sur le phénomène du suicide.

Recommandations concernant les communiqués et points de presse

- ✓ Demeurer factuel et succinct;
- ✓ Ne pas partager d'informations sur le décès avant d'en avoir discuté avec la famille;
- ✓ Aborder publiquement un suicide seulement lorsque la cellule de crise juge que les circonstances sont d'intérêt public et qu'il serait avantageux de prendre position pour un effet préventif (ex. : communauté en réaction, événement très discuté ou médiatisé, réclamation sociale d'interventions);
- ✓ Avant l'envoi d'un communiqué, mesurer le contenu et les stratégies utilisées avec le CPS et la cellule de crise.

Exemple de communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Détresse en milieu agricole : plusieurs services d'aide sont disponibles

Dufort, le 26 avril 2018 – Alors que plusieurs producteurs de la région ont été ébranlés dans les dernières semaines par la perte d'un confrère/d'une consœur décédé/décédée par suicide, l'Union des producteurs agricoles (UPA) tient à réagir. Pour nous, le suicide ne doit pas être une option! L'UPA tient à préciser que plusieurs services d'aide sont disponibles dans la région. C'est le cas par exemple du Centre de prévention du suicide de Dufort, disponible 24 h par le biais de la ligne 1 866 APPELLE (1 866 277-3553). Depuis quelques années, l'UPA et les CPS travaillent de concert pour diminuer la détresse psychologique chez les producteurs. De l'écoute et des conseils peuvent parfois sauver une vie, il n'y a rien à perdre à contacter les ressources d'aide. De plus, l'UPA rappelle aux personnes touchées par un suicide que des services existent tant pour les proches inquiets que pour les endeuillés.

À COMPLÉTER EN PRÉCISANT LES RESSOURCES DE LA RÉGION

Le problème de la détresse dans le milieu agricole

Diverses études ont démontré que le taux de suicide en agriculture est beaucoup plus élevé que celui de l'ensemble de la population québécoise. La charge financière, le manque de relève, le nombre élevé d'heures de travail, le peu de temps alloué aux vacances, le manque de support, la compétition et les règles du marché figurent parmi une longue liste de difficultés pouvant contribuer au niveau élevé de détresse psychologique chez les producteurs.

À propos de l'Union des producteurs agricoles

L'UPA est une organisation syndicale professionnelle qui a pignon sur rue dans chaque région du Québec. Sa mission principale est de promouvoir, défendre et développer les intérêts des 41 000 producteurs agricoles et des 134 000 propriétaires forestiers québécois. L'UPA regroupe aujourd'hui 12 fédérations régionales et 27 groupes spécialisés.

- 30 -

Sources :

Gaétan Després

Union des producteurs agricoles de Dufort

418 243-2423

gaetan.despres@upa.qc.ca

Denise L'Espérance

Centre de prévention du suicide de Dufort

1 866 277-3553

d.lesperance@cpsdufort.org

Fiche thématique sur le suicide

« À l'attention des médias »

Les études démontrent qu'un suicide très médiatisé peut entraîner beaucoup de détresse dans la population. Également, plusieurs recherches ont rapporté une association entre la couverture médiatique et le comportement suicidaire. En revanche, saisir l'occasion pour insister sur l'importance de demander de l'aide et pour présenter les services peut contribuer à prévenir le suicide.

APPROCHES MÉDIATIQUES

À FAVORISER

LES INFORMATIONS À TRANSMETTRE

- ✓ L'existence de **services** pour venir en aide aux personnes vulnérables, à leurs proches et aux personnes endeuillées par suicide;
- ✓ Les **coordonnées** des centres de prévention du suicide de la région;
- ✓ Les **signes précurseurs** d'un geste suicidaire.

LES ORIENTATIONS À PRIVILÉGIER

- ✓ Choisir des **termes neutres** tels que suicide complété et tentative de suicide (et non suicide réussi ou raté/manqué);
- ✓ Se préoccuper de l'**impact du suicide** et de la couverture médiatique sur les proches de la victime (tristesse, désarroi, culpabilité, honte, etc.), de même que sur les personnes vulnérables;
- ✓ Souligner que la personne qui s'est suicidée était **souffrante** et insister sur l'importance de **demander de l'aide**;
- ✓ Porter une attention particulière à la façon de rapporter le suicide d'une **personnalité publique**.

À ÉVITER

- ✓ Éviter de faire mention de l'événement à la une;
- ✓ Éviter le mot suicide dans un titre;
- ✓ Éviter de traiter l'événement de manière dramatique ou sensationnaliste;
- ✓ Éviter de donner une explication simplifiée du suicide en attribuant le geste à une seule cause (ex. : problèmes financiers, rupture amoureuse, perte récente, intimidation);
- ✓ Éviter une couverture excessive, répétitive et à long terme;
- ✓ Éviter les descriptions détaillées, notamment la méthode employée et le lieu choisi par la victime pour se suicider, que le suicide soit complété ou non;
- ✓ Éviter de publier les lettres d'adieu et des photos de la personne suicidée;
- ✓ Éviter de qualifier le geste suicidaire (ex. : courage, lâcheté, manquer ou rater son suicide);
- ✓ Éviter de présenter le suicide comme un moyen de résoudre des problèmes ou une solution à la souffrance;
- ✓ Éviter de véhiculer les mythes entourant le suicide.

RESSOURCES DISPONIBLES

À compléter localement – Coordonnées du CPS / CLSC / Centre de crise, etc.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Association québécoise de prévention du suicide : www.aqps.info

Centre de recherche et d'intervention sur le suicide et l'euthanasie : www.crise.ca

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux : sante.gouv.qc.ca/systeme-sante-en-bref/cisss-ciuss

Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca

Institut national de santé publique du Québec : www.inspq.qc.ca

Ministère de la Santé et des Services sociaux : www.msss.gouv.qc.ca

Organisation mondiale de la Santé : www.who.int/topics/suicide/fr

Portail du réseau de la santé et des services sociaux de la région

Regroupement des centres de prévention du suicide du Québec : amelieg6.wixsite.com/rcpsq

Note : cette fiche thématique sur le suicide est une adaptation d'un document original produit par la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, en collaboration avec le Centre de prévention du suicide Le Faubourg. Les approches médiatiques à favoriser de même que celles à éviter s'appuient sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé.



OUTIL 4

BILANS ET SUIVIS

Régulièrement, la cellule de crise fait le point lors du déploiement et des bilans sont dressés aux moments opportuns.

Faire le point

- ✓ Révision du déroulement et échanges de coordination;
- ✓ Évaluation des effets et des besoins;
- ✓ Révision de l'analyse de la situation, s'il y a lieu;
- ✓ Planification et coordination des interventions à poursuivre.

Dresser des bilans

- ✓ Évaluation du déploiement, de la couverture de services et de l'efficacité;
- ✓ Consignation des situations liées à l'événement;
- ✓ Notes sur les améliorations à apporter pour l'avenir.

INTERVENTIONS RÉALISÉES

En groupe et sous-groupe

Auprès de qui?	Quelles interventions?	Effets/besoins/remarques

Rencontres individuelles

Auprès de qui?	Quelles interventions?	Effets/besoins/remarques

SUITES ENVISAGÉES

Qui nous inquiète?

Qui n'a pas été rejoint?

Interventions à poursuivre

Après de qui?

Pour quels besoins?

Comment?

Climat général actuel

Suites et rebonds potentiels

BILAN

Satisfaction face au déroulement général de la postvention

Points à améliorer

Points à conserver

NOTE POUR L'UTILISATION DE CE CADRE DE RÉFÉRENCE

Ce document est un cadre de référence qui vise à faciliter l'implantation des protocoles de postvention dans les milieux agricoles advenant le décès par suicide d'un producteur ou d'une productrice. Il vient appuyer l'engagement de partenariat entre l'UPA et le RCPSQ pour ces situations.

Le présent protocole s'inspire de plusieurs documents en provenance des CPS du Québec. Toutefois, la formule est ici revisitée pour s'adapter aux particularités du monde agricole. Elle prend en considération le milieu ouvert que peut représenter ces entreprises implantées à même les communautés rurales, où les informations peuvent circuler et venir ébranler un entourage élargi. Nous croyons que le présent protocole répond à ce défi et qu'il peut être utilisé immédiatement dans l'ensemble des régions. Toutefois, le souhait est de préserver l'autonomie de chaque région qui pourra en parfaire le contenu pour mieux répondre à ses besoins, à ses réalités propres, en harmonie avec les pratiques cliniques développées localement. C'est pourquoi ce guide doit être considéré comme un cadre de référence et non un document statique.

Avant l'utilisation du présent document, il est demandé aux partenaires régionaux de l'UPA et des CPS de prendre le temps de convenir ensemble de l'application et du contenu du protocole, puis d'ajouter les coordonnées des ressources locales d'aide aux endroits prévus.

Nous ne prétendons aucunement à la perfection de ce document. Ce cadre de référence en est à ses débuts et il y a fort à parier qu'à l'usage, puis par la force du nombre, nous bonifierons cet outil et qu'ensemble nous nous en inspirerons pour en garantir la pérennité.

Enfin, les centres de prévention du suicide peuvent répondre aux différentes demandes des partenaires impliqués pour un complément de formation lié aux pratiques de postvention.